

Les agriculteurs tirent parti de la privatisation des forêts en Chine

ŒUVRER POUR
300 000 agriculteurs chinois,
3 000 fonctionnaires du
secteur des forêts

AGIR POUR soutenir la
réforme du régime forestier
chinois à travers une gestion
participative des forêts

TRAVAILLER AVEC les
fonctionnaires forestiers locaux,
régionaux et nationaux, avec
les universités, et les instituts de
recherche

TRAVAILLER GRÂCE AUX
financements de la Communauté
européenne

Les agriculteurs locaux qui convergent vers les nouveaux centres de commercialisation des fonciers forestiers, se présentent généralement en brandissant des documents qui ressemblent à des passeports démesurés. Ces documents sont leurs certificats de propriété, signifiant qu'ils sont maintenant propriétaires d'une parcelle qui faisait partie d'une forêt collective. Les nouveaux centres commerciaux aux lignes élégantes, construits par le gouvernement et soutenus par la FAO, jouent un rôle fondamental dans la transition très importante vers la privatisation des forêts qui démarra en 2003 dans le cadre de la réforme du système de régime forestier. Le projet de la FAO concernant le régime forestier qui est en cours dans six provinces pilotes permet d'adoucir la transition.

Lorsque la Chine, dans le cadre de sa réforme agraire nationale, commença à concéder sur tout le territoire national le droit aux agriculteurs de devenir propriétaires de ses forêts collectives, cette entreprise colossale qui consistait à transférer les titres de 173 millions d'hectares de terres forestières, toucha 500 millions d'agriculteurs et aboutit à la création de plus de 100 000 organisations de coopératives forestières. Bien que l'objectif général consistât à améliorer la gestion des forêts en confiant l'entretien des forêts à ceux qui les utilisaient, l'idée déconcerta au premier abord les agriculteurs et les fonctionnaires contrôlant les transferts, car aucun d'eux ne possédaient d'expérience dans le domaine de la propriété privée.

Pour appuyer le nouveau régime foncier, le Gouvernement chinois adopta des mesures vigoureuses afin que les foyers individuels apprennent à jouir de leurs nouveaux droits. La Chine demanda à la FAO de s'associer à

l'Administration forestière nationale (SFA) chinoise pour aider les agriculteurs à assumer la gestion de leurs forêts par eux-mêmes. La FAO collabore donc maintenant avec la SFA et a mis sur pied un projet concernant le régime forestier, pour transmettre les concepts de la gestion forestière aux agriculteurs de six provinces pilotes comprenant huit comtés pilotes, 16 villages pilotes et environ 300 000 agriculteurs.

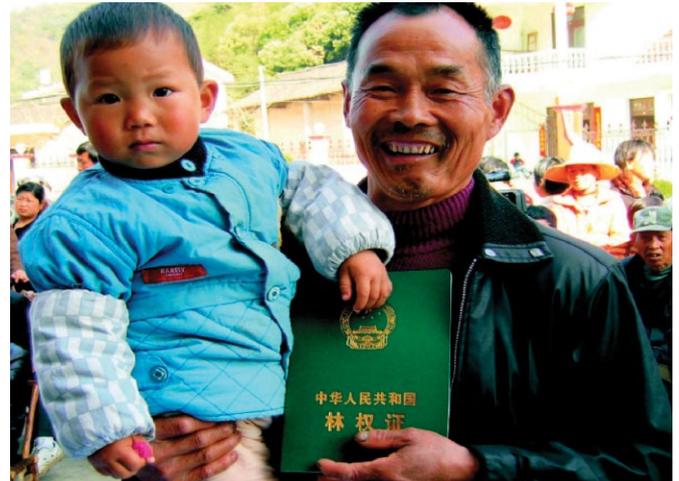
Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement octroie aux nouveaux propriétaires – à savoir des agriculteurs qui vivent dans une forêt ou en proximité et qui ont participé à sa gestion collective – un éventail de droits qui leur a ouvert un monde qui leur était totalement nouveau. Il concède d'abord aux agriculteurs la propriété privée de la forêt et des droits d'usage de la terre pendant 70 ans avec la possibilité de prolonger cette durée. Mais cela ne s'arrête pas là.

Les utilisateurs des forêts deviennent des propriétaires

La possession de certificats peut servir de garantie pour obtenir des prêts, les propriétaires peuvent vendre leurs droits d'usage, ils peuvent vendre une portion de leur terre ou de leur temps de possession, et la terre peut être transmise par héritage. Les transferts sont gérés à travers des appels d'offres ouverts dans des centres commerciaux modernes où les employés saisissent immédiatement tous les transferts dans des systèmes électroniques spécifiques.

Étant donné le nombre de foyers impliqués dans la réforme, les parcelles des nouveaux propriétaires sont de tailles réduites. La FAO a donc, par souci d'efficacité et de justice, initié les agriculteurs au concept de gestion participative et les a aidés à renforcer leur capacité à mettre sur pied et gérer des coopératives. Simultanément, la FAO a également formé des forestiers afin qu'ils conseillent les coopératives lorsqu'elles mettent en place des activités telles que le traitement du bois et sa vente. Elle a formé plus de 1 000 forestiers locaux, directeurs de coopératives de cultivateurs des forêts et agriculteurs aux aspects juridiques et institutionnels du transfert de propriété et aux approches participatives, elle a organisé des échanges de connaissances entre les provinces pilotes et des visites d'étude pour les nouveaux propriétaires de forêts et forestiers afin qu'ils visitent d'autres coopératives dans le reste de la Chine et dans d'autres pays éloignés qui possèdent des organisations similaires de propriétaires de forêts, tels que le Brésil, la Finlande et la Hongrie.

La FAO gère des projets pilotes principalement dans des forêts constituées de bambous, ce qui implique que leur potentiel de soutien aux moyens d'existence locaux est élevé, car le bambou pousse rapidement, sa fibre a déjà un marché et ses pousses comestibles contribuent à la sécurité alimentaire. Avec le soutien de la FAO, les agriculteurs ont élaboré et mis en œuvre leurs premiers plans de gestion qui exigent généralement la plantation d'arbres supplémentaires et l'utilisation de techniques qui amélioreront les forêts existantes. Cela correspond à l'objectif global du gouvernement consistant à augmenter les revenus des agriculteurs tout en améliorant les ressources forestières.



©Administration forestière d'État de la Chine

Nouveaux outils commerciaux

La FAO soutient également les centres commerciaux – carrefours d'activités qui symbolisent le changement. Les nouveaux propriétaires peuvent y acheter ou vendre la propriété de forêts ou l'usage des terres forestières à l'occasion de ventes aux enchères à la criée, tandis que de grands écrans fournissent des informations en temps réel sur les marchés, sur ceux qui ont acheté les terres, sur ceux qui les ont vendues et les derniers prix offerts. La FAO, avec la SFA et la Communauté européenne, a ainsi mis en route des activités qui ont introduit les agriculteurs au concept de marché et à celui d'accès amélioré aux données sur les marchés. Le gouvernement a renforcé ces efforts en réduisant sensiblement les impôts que les agriculteurs doivent payer sur les produits forestiers tels que le bois d'œuvre, et étudie avec la FAO les possibilités de réduire le coût des transactions commerciales.

Bien que l'accent mis sur les coopératives d'exploitants forestiers pour accomplir la réforme semble quelque peu familier – comme un retour à la mentalité forestière collective du passé – les participants se rendent compte rapidement que ces coopératives sont différentes. Au temps des forêts collectives, les agriculteurs ne possédaient pas de droits individuels et les décisions de gestion étaient transmises par le gouvernement aux échelons inférieurs de l'administration. Désormais, les nouveaux propriétaires regroupent leurs ressources dans des coopératives, élaborent leurs propres mécanismes décisionnels et déterminent ensemble comment ils désirent les gérer. Et surtout, dans le cadre de la réforme, les propriétaires individuels ont le droit de décider ensemble s'ils participeront – ou non – à la coopérative.

